

## PROCES-VERBAL

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Réunion du 28 septembre 2010  
dans les locaux du P.A.I.R  
à Sélestat

---

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de M. Charles BUTTNER.

Sont présents : MM. BAUER, SIMLER, BIHL, HABIB, DAESSLE.

Représentants de l'administration : MM. FUCHS, DELRIEU, MARANZANA (PAIR), M. DIETRICH (CG67),  
Mme MEYER (CG68).

Secrétariat de séance : Mme FILOUX.

---

#### N° 111 : Activité : Rapport d'activité trimestriel et prévisions du 4<sup>e</sup> trimestre

##### **Activité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010**

L'activité opérationnelle a principalement été marquée par une importante activité de fouilles préventives.

Deux importantes nécropoles mérovingiennes sont fouillées à Roeschwoog et Odratzheim. Cette période voit également la fin des opérations de fouilles de la LGV Est. Ce dernier chantier, correspondant à la fouille de la villa gallo-romaine de Steinbourg, aura été achevé au 15 septembre.

Plusieurs diagnostics en contexte urbains se sont également avérés positifs comme à Cernay, Huningue ou plus récemment Thann et Colmar (extension Musée d'Unterlinden).

##### **Activité du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010**

Ce prochain trimestre sera principalement marqué par la fouille du site antique et médiéval de Marmoutier (Maîtrise d'ouvrage CG 67).

Il faut également noter la conduite d'un important diagnostic à Dambach-la-ville (60ha), sur l'extension de la plateforme départementale. Cette emprise correspond à l'extension orientale d'un quartier potier gallo-romain fouillé en 2004.

<b>Activité 3ème trimestre 2010</b>				
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2) / chiffre d'affaires (TTC)
<b>Diagnostics</b>				<b>48 945 m<sup>2</sup></b>
68	HUNINGUE - Place Abbatucci	DAD	Ville d'Huningue	5 000
68	THANN - Hôtel de ville Place de la République	DAD	Ville de Thann	660
68	COLMAR - Rue Unterlinden extension du Musée	DAD	Ville de Colmar	2 202
67	ECKARTZWILLER - Rothlach		RRF	16 554
67	BRUMATH - 10-12 rue Charles Diemer	PC	SEMATH	5 357
67	BRUMATH - 59-61-63 rue du Général Rampont	PC	SIBAR	950
67	MUTZIG - 3 A rue Maréchal Leclerc	PC	SNC Marignan Résidence	7 922
67	SARRE-UNION - rue de Bitche	DAD	Ville de Sarre-Union	10 300
<b>Fouilles</b>				<b>2 206 786,66 €</b>
67	ROESCHWOOG		Commune de Roeschwoog	322 167,72 €
67	ODRATZHEIM		SARL MAPS	355 955,91 €
67	MARMOUTIER		Conseil Général du Bas-Rhin	566 173,66 €
67	MARCKOLSHEIM		Commune de Marckolsheim	126 455,47 €
67	STEINBOURG		RRF	836 033,90 €
67	MUTZIG - Fouille programmée		Conseil Général du Bas-Rhin	/

<b>Projets 4ème trimestre 2010</b>				
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2) / chiffre d'affaires (TTC)
<b>Diagnostics</b>				<b>926 554 m<sup>2</sup></b>
68	WINTZENHEIM - Château du Hohlsbourg	DAD	Syndicat mixte d'aménagement du château	1 800
68	HOUSSEN - rue d'Ostheim rue du Cimetière	DAD	SARL SOVIA	15 000
68	THANN - Château de l'Engelbourg	DAD	Ville de Thann	375
68	ENSISHEIM - RD 201 liaison routière entre RD 430 A35	DAD	Conseil Général du Haut-Rhin	123 500
68	VILLAGE-NEUF - Kronenwoert - Kirchen Effringen	Demande de renouvellement de concession	Société EDF	173 000
67	CHATENOIS - Remparts	SU	Mairie de Châtenois	50
67	MUTZIG - 26 a boulevard Clémenceau	PC	Sar l es Construction de Bonsal	850
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plate forme d'activité	DAD	Communauté de communes de Bernstein	611 979
<b>Fouilles</b>				<b>57 575 ,44 €</b>
67	BRUMATH		Commune de Brumath	57 575 ,44

⚡ Ligne Grande Vitesse Rhin-Rhône : répartition du diagnostic PAIR/Inrap

Le diagnostic archéologique de la LGV Rhin/Rhône débutera, pour le tracé alsacien, à partir de janvier 2011. Cette emprise couvre 22 km de linéaire dans le département du Haut-Rhin sur l'axe Belfort/Mulhouse. Ce tracé est défini jusqu'à Lutterbach à la fois sur son axe principal mais également pour l'implantation des principales zones de dépôts temporaires dont la plus conséquente se trouvera sur la commune de Soppe-le-Bas. L'emprise globale est de 210 hectares,

dont 150 seront évalués par les équipes du PAIR. Cette zone correspond à la partie orientale du tracé, de Burnhaupt-le-Haut à Lutterbach.

Cette emprise se caractérise par une importante couverture forestière qui a fait l'objet d'une étude préalable grâce à la couverture LIDAR (laser aéroporté) fournie par Réseau Ferré de France, et par la présence de la ligne de front du 1<sup>er</sup> conflit mondial qui traverse le tracé au niveau de la Commune de Burnhaupt-le-Haut. Ces deux éléments impliquent la mise en place d'une méthodologie d'intervention spécifique.

Le Conseil d'Administration prend acte de ses informations.

## **N° 112 : Finances**

### **⚡ Décision Modificative n°2**

Cette nouvelle décision modificative a pour objet quelques ajustements de chapitres à chapitres. Il n'y a pas d'augmentation de budget qui, pour mémoire, avait été établi à 5,289 Millions d'€uros.

S'agissant du fonctionnement, elle porte sur un transfert du chapitre 011 : « Charges à caractère général » vers le chapitre 012 : « dépenses de personnel et frais assimilés » pour caler au plus près les charges de personnel pour la fin de l'exercice.

En investissement : le transfert s'effectue du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » vers le chapitre 21 : « immobilisations corporelles » et correspond à l'acquisition de postes informatiques (bureautique et stations graphiques). Cette dépense s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SI) au titre du projet de renouvellement du matériel informatique prévu sur les trois prochaines années. Ce projet prévoit le remplacement des équipements informatiques qui pour la plupart sont issus du transfert du CG67 lors de la création de l'établissement.

Il est à noter que ces dépenses pourront n'être exécutées que partiellement sur cet exercice, selon l'avancement des encaissements des recettes de redevance d'archéologie préventive (RAP).

### **Décision modificative n°2 - Synthèse par chapitre**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Budget/DM1</b>	<b>Décisi.modif.2</b>	<b>Budget total</b>
<i>Mouvements réels</i>			
Chapitre 011	2 257 600,00	- 60 000,00	2 197 600,00
Chapitre 012	2 736 000,00	70 000,00	2 806 000,00
Chapitre 65	50,00	-	50,00
Chapitre 67	1 150,00	-	1 150,00
<i>Mouvements d'ordre</i>			
Chapitre 68 - Amortissements	115 500,00		115 500,00
Chapitre 023	158 749,07		158 749,07
022 Dépenses imprévues	20 000,00	- 10 000,00	10 000,00
<b>Total mouvements</b>	<b>5 289 049,07</b>	<b>-</b>	<b>5 289 049,07</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<i>Mouvements réels</i>			
Chapitre 70	2 945 000,00		2 945 000,00
Chapitre 74	1 517 000,00		1 517 000,00
Chapitre 75	17 200,67		17 200,67
Chapitre 77	5 150,00		5 150,00
002 Excédent reporté	804 698,40		804 698,40
<b>Total mouvements</b>	<b>5 289 049,07</b>		<b>5 289 049,07</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 20	190 000,00	- 42 000,00	148 000,00
Chapitre 21	171 495,63	42 000,00	213 495,63
Chapitre 23	65 000,00		65 000,00
<b>Total mouvements</b>	<b>426 495,63</b>		<b>426 495,63</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
<i>Mouvements réels</i>			
Chapitre 021	158 749,07		158 749,07
<i>Mouvements d'ordre</i>			
Chapitre 28 - Amortissements	115 500,00		115 500,00
001 Excédent d'investis. reporté	152 246,56		152 246,56
<b>Total mouvements</b>	<b>426 495,63</b>		<b>426 495,63</b>

Sur proposition du Président,  
Le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** la décision modificative n°2  
**ADOpte** à l'unanimité cette proposition.

#### ⚡ Création d'une ligne de trésorerie

Depuis sa création, l'établissement, n'ayant pas été doté d'un fond de roulement en trésorerie, est régulièrement confronté à des difficultés de paiement, au risque de ne pas être en mesure de pouvoir payer les salaires de ses agents. Cette situation, est liée à la difficulté de percevoir à un rythme régulier ses recettes de fonctionnement (retard de paiement des certains aménageurs, traitements aléatoires DRAC des dossiers de redevance d'archéologie).

Pour y remédier, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire à concurrence de 500 000,00 €, soit environ 1/10<sup>e</sup> du budget de l'établissement.

Sur les conseils de M. le Payeur (et sans obligation de passer un marché) il vous est proposé de retenir la Caisse d'Epargne, qui offre la possibilité d'actionner le droit de tirage de manière informatisée grâce à des outils de gestion en ligne.

Je vous propose donc d'adopter le principe de création d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** la création d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €  
**ADOpte** à l'unanimité cette proposition.

#### ✚ Point d'étape de la mission d'analyse des coûts confiée à la Sogex (P. Muller)

Lors des orientations budgétaires 2010, une mission de contrôle de gestion avait été programmée sur l'exercice afin de pouvoir disposer d'une vision renouvelée de la politique tarifaire à mettre en œuvre au sein de l'établissement (les bases de calculs actuelles datent de 2005). Cette mission est en cours de réalisation par le cabinet SOGEX de Colmar et porte plus précisément sur l'analyse des charges variables et fixes, l'étude des coûts de revient et l'étude d'un modèle de facturation selon que les prestations relèvent du champ concurrentiel ou du domaine public. Elle arrive à mi-parcours.

M Muller, expert comptable du Cabinet SOGEX, en charge du dossier, présente un point d'étape des grandes tendances qui se dessinent par rapport à cette mission.

M. Muller sera invité à la prochaine séance programmée le 30 novembre pour présenter les conclusions définitives de son étude, et proposer les nouvelles modalités de la tarification de l'établissement.

Le Conseil d'Administration prend acte de ses informations.

#### ✚ Débat d'orientations budgétaires 2011

L'année 2011 connaîtra la fin de la phase d'élaboration des rapports de la LGV Est et le démarrage des opérations de diagnostic de la LGV Rhin-Rhône. Parallèlement, le niveau d'activité élevé qu'a connu l'établissement sur les exercices 2009 et 2010, va se poursuivre par les phases d'études. La visibilité qui se dégage en volume d'activité à moyen terme (2012-2013) permet de supposer une stabilité de l'activité sur l'hypothèse haute esquissée dès 2008, intégrant potentiellement la prescription de fouilles de la plateforme départementale d'activités de Brumath et environs.

Cependant, cette situation ne doit pas masquer une exécution budgétaire 2010 en déficit probable de 400 000,00 € toutes sections confondues.

Cette situation conduit à proposer un budget revu à la baisse de près de 8 % par rapport à 2010 à 5 M d'euros. Le niveau attendu de recettes propres restant stable à 2,2 M€ alors que les dotations des départements de tutelle connaîtront elles aussi un léger tassement à 1,488 M€.

Il sera proposé :

1 - contrairement au contrat d'objectif initial qui prévoyait une détermination triennale du montant des dotations départementales, d'accepter une négociation annuelle des dotations. Il est à noter que pour 2011 ces dernières connaissent une nouvelle érosion ce qui porte à 15 % l'effort consenti par l'établissement par rapport aux prévisions initiales.

2 - de revoir la politique tarifaire de l'établissement en fonction des résultats de la mission de contrôle de gestion. L'analyse des coûts permettra de proposer une tarification révisée ainsi qu'une méthode de détermination des révisions pour les années à venir.

3 - de porter des dépenses d'investissement principalement au niveau des équipements informatiques (matériel et logiciels) avec notamment la mise en œuvre du site internet et du Système Intégré de Gestion de l'Activité dès le début de l'année.

4 - d'engager une participation de l'établissement dans le cadre d'un contrat de groupe pour une assurance mutuelle santé, qui permettra d'aligner le personnel sur les conditions proposées aux agents des deux départements.

Orientations budgétaires 2011

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Chapitre 011	1 640 075,00
Chapitre 012	2 806 000,00
Chapitre 65	50,00
Chapitre 67	1 150,00
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Chapitre 68 - Amortissements	108 000,00
Chapitre 023	189 600,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00
<b>Total mouvements</b>	<b>4 754 875,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Chapitre 70	2 817 301,00
Chapitre 74	1 502 875,00
Chapitre 75	25 000,00
Chapitre 77	5 000,60
002 Excédent reporté	404 698,40
<b>Total mouvements</b>	<b>4 754 875,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Chapitre 20	180 000,00
Chapitre 21	71 000,00
001 Déficit d'investis.reporté	46 600,00
<b>Total mouvements</b>	<b>297 600,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Chapitre 021	189 600,00
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Chapitre 28 - Amortissements	108 000,00
001 Excédent d'investis.reporté	-
<b>Total mouvements</b>	<b>297 600,00</b>

**N° 113 - Ressources humaines**

- **Création d'un Comité Technique « Paritaire »**

A ce jour, le PAIR dépend des organes Paritaires (CAP, CTP) gérés par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 l'établissement compte plus de 50 agents en poste depuis plus d'un an. Ce seuil impose de mettre en place un Comité Technique Paritaire local. Cette instance a

vocation à s'occuper des questions d'organisation, de fonctionnement des services, d'évolution des effectifs, des emplois et compétences et des questions d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail des agents en l'absence de CHSCT (+ de 250 agents).

Pour information, la notion de parité sera amenée à disparaître du fait de la publication, au 1<sup>er</sup> juillet 2010, d'un texte de loi refondant l'organisation et le fonctionnement et les attributs des instances collégiales que sont les CTP et CHS. Dans l'attente de la parution des décrets d'application, l'établissement continue d'appliquer la réglementation actuelle.

La strate de collectivité de rattachement du PAIR pour la création du CT impose de nommer entre 3 et 5 représentants de la collectivité et/ou de l'administration indifféremment choisis parmi les agents de la collectivité et les élus membres du Conseil d'Administration. La durée du mandat étant de 6 ans pour les élus et de 3 ans pour les représentants du personnel. Les élections des représentants du personnel devant se tenir dans les 10 semaines après la désignation des membres du CT.

Il est donc proposé de nommer 3 représentants pour la collectivité au sein du collège employeur.

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE la détermination du nombre de 6 sièges à pouvoir au Comité technique, soit 3 pour l'employeur et 3 pour le personnel.**

**ADOpte A L'UNANIMITE cette proposition.**

*M. Bauer accepte d'être le Président du CTP et M. Bihl, son suppléant.*

*Les deux autres postes à pourvoir et leurs suppléants seront désignés par le Président parmi les fonctionnaires de la direction.*

*La désignation de ces représentants sera déterminée par le Président par un arrêté de nomination.*

- **Modification du tableau des effectifs**

Suite à leur réussite de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe, il est proposé de nommer, au 13/07/2010, M Cédric Giessler chargé de la comptabilité et au 01/01/2011 (ancienneté requise), Melle Sylvie Collignon dans leur nouveau cadre d'emploi.

Suite à la création d'une unité spécialisée en PAO/DAO dont la gestion a été confiée à Mme Isabelle DECHANEZ, il est proposé de transformer son poste d'assistant de conservation du Patrimoine en Attaché de conservation du patrimoine.

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE les avancements et le nouveau tableau des effectifs.**

**ADOpte à l'unanimité de ces membres cette proposition.**

## **N° 114 : Projet d'établissement 2011-2013**

### **UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE PAIR**

Après trois années de fonctionnement et de développement exponentiel, nous avons souhaité en 2009 engager l'établissement sur la voie de la stabilisation et de l'intégration des conséquences de sa croissance.

Pour ce faire, le PAIR a engagé une réflexion approfondie et partagée afin de mener un premier bilan de son action, d'engager un examen introspectif portant sur le sens et l'exercice de ses missions et de se projeter sur un moyen terme.

C'est sur cette base qu'a été engagé le présent projet d'établissement.

Partant des huit maillons initiaux, mais de manière à gagner en lisibilité, quatre orientations majeures synthétisant les missions du PAIR ont été dégagées :

- ✦ la connaissance du territoire,
- ✦ la participation à l'aménagement de ce territoire,
- ✦ la conservation du Patrimoine,
- ✦ la diffusion de la connaissance.

Sur ce socle, cinq groupes de travail rassemblant les agents de l'établissement ont été organisés au printemps 2009, offrant à chacun la possibilité de s'impliquer et de contribuer à la construction du projet.

On notera cependant que ce travail collectif s'est heurté à de réelles limites : questionnements sur l'intérêt et le sens de la démarche, niveau élevé de l'activité, agents en opérations extérieures, arrivée concomitante de nombreux nouveaux agents découvrant l'établissement.

De manière à produire le contenu du projet, et partant des remarques formulées par les groupes de travail, un comité de suivi a été mis en place rassemblant 14 participants sur la base du volontariat. Cinq nouveaux groupes, composés de 2-3 personnes, ont été constitués pour élaborer et rédiger les différentes parties du projet.

Le plan du projet a été débattu, questionnant à la fois le sens de la discipline « archéologie », ses composantes, les notions de chaîne opératoire, de collectivité territoriale et d'aménagement du territoire ou encore notre mission première d'acteur de l'archéologie préventive.

La décision a été prise de structurer le plan en 4 parties :

- ✦ Rappeler notre rôle premier d'opérateur d'archéologie préventive et affirmer notre position de conseil aux aménageurs,
- ✦ Mettre en avant notre triple vocation scientifique, patrimoniale, éducative et culturelle,
- ✦ Exposer les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions,
- ✦ Présenter les objectifs de notre projet pour 2011-2013.

Le présent document marque l'aboutissement d'une année et demie de réflexions et de travail collaboratif, qui ont permis, pour la première fois depuis la création du PAIR, de réinterroger le sens de nos missions, de rassembler des données disparates, de mener un véritable travail d'analyse et de proposer un projet cohérent pour les trois prochaines années.

Quatre années après sa naissance, notre établissement a consolidé ses fondations, est devenu un acteur majeur de l'archéologie en Alsace et a gagné la reconnaissance de ses pairs et partenaires dans l'exercice de ses missions.

Souhaitons que la réalisation du projet 2011-2013 puisse porter l'établissement dans une nouvelle dynamique qui légitime son action dans la durée et le pluralisme, assurant sa pérennité.

La présentation du diaporama a été assurée en cours de séance.

M. Fuchs ajoute que ce projet structurant est devenu nécessaire du fait de l'accroissement de l'activité de l'établissement ainsi que de son effectif. Le PAIR est un établissement exemplaire au niveau national.

---

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration,

**DECIDE d'adopter le projet d'établissement 2011-2013**

**APPROUVE la décision**

**DECLARE être d'accord**

**ADOPTÉ à l'unanimité.**



## N° 115 : Divers

### ✦ Point d'étape de la stratégie immobilière :

Bilan de la rencontre du 15 septembre 2010 avec les représentants du Ministère de la Culture (MM. Marc Drouet, sous-directeur de l'Archéologie et Denis Louche, direction régional des affaires culturelles).

Les collectivités étaient représentées par M. Charles Buttner, Président, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, M. Marcel Bauer, Conseiller général du Bas-Rhin, maire de Sélestat.

Le PAIR est un établissement qui répond à la chaîne opératoire archéologique pour laquelle il est agréé. Il dispose en son sein de dépôts pouvant accueillir différentes collections ; ainsi que du mobilier en attente d'étude, de restauration et de conservation. Pour ces diverses actions, il a la possibilité d'être labellisé CCE (Centre d'Etudes et de Conservation).

Trois aspects essentiels ont été abordés lors de la rencontre, de manière à répondre aux exigences posées par les collectivités.

#### L'investissement :

L'Etat annonce l'affectation d'un crédit de 4 millions d'euros sur ce projet qui est exemplaire sur le plan national. Cette somme est présentée comme acquise, quel que soit le montant du projet global (la dernière estimation de 10 millions d'euros HT pourra être revue avec un programme à la baisse, de manière que le financement de l'Etat représente 50% de l'investissement global).

#### La participation de l'Etat au fonctionnement :

L'exercice des missions de conservation du ressort de l'Etat (dévolution des collections et gestion de archives de fouilles) doit être assuré par des agents de l'Etat.

Sur ces missions régaliennes, un poste de conservateur a déjà été créé à l'été 2010. Par ailleurs, un deuxième poste sera négocié avec la DRAC Alsace sur un profil de régisseur des collections.

La question de la participation de l'Etat au frais généraux de fonctionnement pourra être envisagée.

#### La mise en place d'une redevance payée par les tiers-déposants (collectivités locales, aménageurs...) :

Ce principe retient l'agrément de l'Etat. Cette redevance permettrait de faire participer l'ensemble des propriétaires de collections archéologique au coût de fonctionnement.

Cette nouvelle construction, répondant à des normes de Bâtiment Basse Consommation (BBC), est envisagée sur un terrain de la ville de Sélestat, situé entre l'agence culturelle d'Alsace et le complexe des Tanzmatten.

D'ici le 30 novembre, date à laquelle est prévue une délibération sur l'économie générale du projet et sa maîtrise d'ouvrage, les négociations avec les services de l'Etat seront développées et les engagements formalisés par voie de projet de convention.

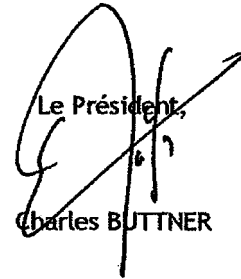
M. DIETRICH indique qu'il évoquera la question du CCE avec le Président Kennel tout prochainement.

✚ Prochaine séance : mardi 30 novembre 2010 (vote du Budget primitif 2011).

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

La séance est levée à 16 heures 30 sous la Présidence de M. Charles BUTTNER.

Certifié exécutoire au 15 OCTOBRE 2010

Le Président,  
  
Charles BUTTNER

Cadre d'emplois	Grades	Emploi	Nombre	Postes occupés			Postes restants	Nom ou n°vacances	
				Titulaires	Contractuels "permanents"	Contractuels "non permanents"			
Emploi fonctionnel Filière administrative		Directeur Général	1	1			0	Matthieu FUCHS	
	Attachés territoriaux	Attaché		1	1			0	Laurent MARAZANA
		Rédacteur principal		1	1			0	Catherine FILOUX
		Rédacteur		1	1			0	Delphine SOUAN
		Rédacteur		1	x		1	0	Non publié
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	Gestionnaire des ressources humaines	1	1			0	Séverine NOTTAS
		Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	Assistante Administrative et de Direction						Sylvie COLLIGNON
			Assistante Administrative-Gestion financière		3			0	Cédric GIESSLER
			Assistant technique et responsable de la commande publique						Frédéric MAUER
		Adjoint administratif 2ème classe	Assistant Administratif-chargé d'accueil	2		x		1	Non publié
		Assistante Administrative-chargé d'accueil				1		Carole DROUET	
Filière culturelle	Conservateur du patrimoine		1		x		1	Non publié	
	Conservateur du patrimoine en chef		1		x		1	Non publié	
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Directeur culturel scientifique et technique		1				0	Fabien DELRIEU
		Adjoint Scientifique et Technique			2			0	Karim GERNIGON Philippe KUCHLER
		Archéologue territorial		1				0	Christophe CROUTSCH Pascal FLOTTÉ
								0	Michael LANDOLT Maxime WERLE
								0	Jacky KOCH
								0	Jean Baptiste GERVREAU
								0	Agnieszka KOZIOL
								0	Céline LEPROVOST
							0	Thierry LOGEL (ilt)	
							0	Florence MISCHLER Christian PETER	
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du Patrimoine		29	1			0	Fabrice REUTENAUER Florian BONVALOT	
						1		Jean DETREY	
						1		Cécile BEBIEN	
						1		Amélie PELLISSIER	
						1		Olivier PUTELAT	
						1		Franck ABERT	
						2		0	Christel SUDRES
							1		Anais VIGNERON
							1		Armelle DEVILLEZ
						2		0	Anne FONTAINE
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation 2ème classe					1		Agnès ISAAC	
						1		0	Caroline SCHAAL
						1		0	Isabelle DECHANEZ
							1	0	François-Xavier SIMON
						1		0	Agathe MULOLOT
						1		0	Isabelle LESUEUR

Cadre d'emplois	Grades	Emploi	Nombre	Postes occupés		Postes restants	Nom ou n°vacances
				Titulaires	Contractuels "permanents"		
		Responsable logistique	1	1	0	0	David BEVILACQUA Alexandre BOLLY Sonia BOUTIER Jean Charles BRAUN Sébastien CHAUVIN Michael CHOSSON Eméric CORNET Angélique ESTEBAN Antoine FERRIER Félix FLEISCHER Sébastien FRANCISCO Agnès GELE Audrey HABASQUE Gaelle HAROLIARD (P) Thomas HAUCK Mathias HIGELIN Delphine JONVILLE Marion KUCHARSKI Jean Baptiste LEMERLE Karthe LEROY Emilie PASCUTTO Romuald PINGUET Alexandra RIBEIRO Antoinette SERRURIER Cécile SIMON Nicolas STEINER Sophie VAUTHIER Nicolas YILDIZ Amandine LAGNY Cédric ECAROT
Assistant de conservation	Assistant de conservation 2ème classe	Archéologue territorial	27	5	22	0	
		Assistant médiation culturelle DAO/PAO					
<b>Filière technique</b>							
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	Chargé du Conseil aux aménageurs					Magali FISCHER
		Responsable Informatique Archéomaticien - responsable des systèmes d'information géographique Topographe Géologue	5	3	0	0	Nicolas LEFEBVRE Pascal RIETH Florian BASOGE Thomas VIGREUX
Contrôleur ou Technicien supérieur territorial	Contrôleur ou Technicien supérieur	Assistant technique	1	x		1	Non publié
Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	Assistant technique-logistique	1	1	0	0	Eric PESENTI
		Sous totaux	79	15	32	27	
<b>Totaux</b>			<b>79</b>	<b>74</b>	<b>5</b>		

Cadre d'emplois	Grades	Emploi	Nombre	Postes occupés	
				Titulaires	Contractuels "permanents"
Emploi fonctionnel		Directeur Général	1	1	
	Filière administrative				
Attachés territoriaux	Attaché	Chef du service ressources	1	1	
	Rédacteur principal	Assistant(e) de Direction	1	1	
	Rédacteur	Chargé de la communication	1	1	1
	Rédacteur		1		X
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	Gestionnaire des ressources humaines	1	1	
	Adjoint administratif 1er classe	Assistante Administrative et de Direction	3	3	
		Assistant Administrative-Gestion financière			
		Assistant technique et responsable de la commande publique			
	Adjoint administratif 2ème classe	Assistant Administratif-chargé d'accueil	2		X
	Assistante Administrative-chargé d'accueil				
Filière culturelle					
	Conservateur du patrimoine		1		X
Conservateur du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef		1		X
		Directeur culturel scientifique et technique		1	
		Adjoint Scientifique et Technique			2
		Archéologue territorial		1	12
	Attaché de conservation du				

Cadre d'emplois	Grades	Emploi	Nombre	Postes occupés		
				Titulaires	Contractuels "permanents"	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation 2ème classe	Responsable du centre de documentation	1	1		
		Responsable logistique	1		1	
Assistant de conservation	Assistant de conservation 2ème classe	Archéologue territorial	27		5	
						Assistant médiation culturelle
						DAO/PAO
Filière technique						